

à la même table que M. Dupanloup, évêque d'Orléans, de passage dans notre ville, sous prétexte que M. Dupanloup était un révolutionnaire ! Révolutionnaire l'homme qui fut le principal instigateur du 24 mai, l'homme qui s'incarna en M. Buffet, l'ordre moral !

Révolutionnaire ! Comme Laboulaye avait raison de dire : « On est toujours jacobin pour quelque chose, et capucin pour un autre ! » Jusqu'à ce moment, M. Dupanloup avait, avec quelque semblant de raison, été tenu fort dévot capucin par tout le monde ; M. Caverot, du haut de sa chaire archiepiscopale, l'excommuniait comme jacobin !

Depuis, M. Caverot est mort, Louis Veuillot est mort. Pent-être aussi M. Gouthou-Soulard a-t-il dépouillé le vieil homme libéral ! Quoiqu'il en soit, M. Gouthou-Soulard a été nommé directeur de l'école de la rue de la République, le temps que l'article du *Courrier de Lyon* temps que l'article du *Courrier de Lyon* lui avait fait perdre ; il a été archevêque sans passer par les galons d'évêque ; seul Fénelon avait, il y a quelque beau temps, obtenu la même faveur.

Et M. Gouthou-Soulard, archevêque, converti aux idées intolérantes de M. Caverot et de Louis Veuillot, oublie les vicissitudes du curé de Vaise. Il y en a plus d'un dans l'épiscopat qui, la croix et la mitre obtenues, sont devenus d'autant plus intolérants qu'après avoir ils jouaient plus aux libéraux !

La lettre à M. Fallières doit bien racher le passé ; l'ombre de Veuillot doit en tressaillir de joie ! Et M. l'archevêque d'Aix doit être maintenant fort gouthou dans le monde bien pensant !

LUGDUNENSIS.

RECOMPENSES AU DÉVOUEMENT

L'officiel publiera demain la liste des médailles et mentions honorables décernées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement :

RHONE

Médailles d'or de 2^e classe. — M. Garnier Claude, ouvrier charpentier à Lyon, déjà titulaire de deux médailles, s'est de nouveau distingué en sauvant une jeune fille sur le point de périr dans un incendie et en retirant de la Saône deux personnes sur le point de se noyer.

Médailles d'argent de 2^e classe. — Joseph Goujon, capitaine de pompiers de Lyon, 30 ans de services, belle conduite dans de nombreux incendies, a en outre sauvé quatre personnes sur le point de se noyer ; Claude Hautin, caporal au même bataillon, a arrêté un cheval emporté ; Joseph Miège, gardien de la paix à Lyon, a abattu un chien atteint d'hydrophobie.

Mention honorable. — Auguste Chamary, gardien de la paix à Lyon, a arrêté un cheval emporté.

COTE-D'OR

Médaille d'argent de 2^e classe. — Louis Beauvoir, garçon de bureau de la Banque des Chemins de fer et de l'Industrie, a sauvé un homme sur le point de se noyer.

Militaires. — Mention honorable. — Marcel Guinat, élève de l'école militaire de Rambouillet a porté secours à un homme sur le point de se noyer.

DROME

Mention honorable. — Marius Roumieux, employé à Montélimar, a arrêté un convoi de chemin de fer en dérive.

GARD

Mention honorable. — Louis Jouvett, ouvrier chapelier, à Anduze, a sauvé un jeune homme qui se noyait.

LOIRE

Médailles d'argent de 2^e classe. — Jean Simon, pontonnier à Andrézieux ; Claude Meyrieux, tonnelier à Saint-Just-sur-Loire, ont sauvé des personnes sur le point de se noyer.

Mentions honorables. — Antoine Mure, garde-champêtre, à Saint-Just-sur-Loire, a abattu un chien atteint d'hydrophobie ; Rambert, passementier à St-Génest-Lerpi, a arrêté des chevaux emportés.

SAONE-ET-LOIRE

Mention honorable. — Pierre Perrot, potier, à Montchanin-les-Mines, a sauvé des personnes sur le point de se noyer.

SAVOIE

Médaille d'argent de 2^e classe. — La jeune Léontine l'enet, âgée de 16 ans domiciliée à Albans a sauvé un homme sur le point d'être égaré par un train.

NOS ÉCHOS

Adjudication : Le vendredi 6 novembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, aura lieu à l'Hôtel de Ville, l'adjudication en un seul lot, des fournitures d'habillements d'uniforme nécessaires aux employés de l'octroi de Lyon, pendant huit années.

Un arrêté préfectoral interdit ainsi la pêche même à la ligne flottante, du 30 septembre 1891 au 31 janvier 1892, pour la truite, le saumon, l'ombre-chevalier et le lavaret. Du 15 avril 1892 au 15 juin 1892, pour toutes les espèces de poissons et l'écrevisse.

Convocation d'électeurs : Les électeurs pa-trons des 1^{re} et 5^e catégories du conseil des prud'hommes de Lyon (soierie) et les électeurs chefs d'ateliers, contre-maitres et ouvriers de la première catégorie (bâtiment et industries diverses), sont convoqués le 5 novembre, à l'effet d'élire trois conseillers, deux patrons et un ouvrier, en remplacement de MM. Vaillet, Richard et Mathon, démissionnaires.

Lors de l'ouverture du service d'hiver qui aura lieu le 3 novembre, la compagnie P.-L.-M. livrera au public une nouvelle station pour trains légers sur la ligne de Lyon à Ambérie. Cette station dénommée Saint-Maurice-de-Beynost sera placée près du passage à niveau situé entre Miribel et Beynost et desservira par tous les trains légers qui circulent entre Lyon et Ambérie.

L'appel interjeté par M. Verdellat, directeur du Théâtre-Bellecour, contre l'ordonnance en

référé qui déclarait non valable le bail passé avec M. Guimet, est venu hier à la première chambre de la cour. L'affaire a été renvoyée à aujourd'hui à la demande des deux parties. M. Guimet sera défendu par M. Chardiny, et c'est M. Aulois qui soutiendra les intérêts de M. Verdellat.

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

Les personnes qui désireraient présenter des animaux, ou leurs produits, au concours ouvert par la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, le vendredi 30 octobre 1891, devront se faire inscrire à la mairie de Millery, où des places seront assignées, pour les bœufs et brebis (race de Millery), sur le boulevard, et pour les fromages et présures, au rez-de-chaussée de la mairie.

Le jury commencera ses opérations à dix heures du matin.

Les primes et médailles, prélevées sur une subvention de 1,500 francs, accordée par M. le ministre de l'Agriculture, seront décernées au nom du gouvernement de la République.

Le programme de ce concours, ouvert pour tout le département, a été affiché dans les mairies, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Nos fleuves :

Par suite des pluies persistantes de ces jours derniers, le niveau de la Saône et du Rhône s'est considérablement accru.

La circulation, sur la Saône, des bateaux-mouches est interrompue, les bas-ports de cette rivière, ainsi que ceux du Rhône, sont en partie envahis par les eaux qui montent toujours.

En prévision de cette crue, les propriétaires de bateaux et plates avaient soigneusement inspecté leurs amarres et doublé celles qui leur paraissaient manquer de solidité, aussi n'a-t-on eu aucun accident à déplorer.

Il est probable, si le beau temps continue, que la crue ne s'accroîtra pas et que les riverains du Rhône et de la Saône, appartenant à notre région, n'auront pas à subir des inondations semblables à celles qui désolent le Midi.

ÉCOLE DE COMMERCE

Distribution des prix et Diplômes

La distribution des prix et diplômes aux élèves de l'École supérieure de commerce de notre ville a eu lieu mercredi, à 2 heures du soir, au Palais de la Bourse.

Cette intéressante cérémonie était présidée par M. Rivaud, préfet du Rhône, entouré de MM. Aynard, député et président de la chambre de commerce ; Duc, vice-président ; Sévère, président honoraire ; Isaac, président du conseil d'administration de l'École ; Saint-Cyr-Penot, directeur de l'École.

Dans la salle, on remarquait MM. Louis Chavet, Guérin, Ulysse Pila, Lillenthal, etc., membres de la chambre de commerce ; Pierre Pagnon, président de l'Association des anciens élèves de l'École ; le colonel Dehize, secrétaire général de la Société de géographie ; les professeurs de l'École ; les élèves et leurs familles et de nombreux anciens élèves.

Au début de la séance, la parole est donnée à M. Isaac.

L'honorable président remercie M. le préfet d'avoir voulu présider la distribution des diplômes et remercie aussi le gouvernement d'avoir, par une disposition conciliante de la loi sur le recrutement de l'armée, accordé aux élèves diplômés le bénéfice de cette loi.

M. Isaac qui occupe depuis peu de temps les fonctions de président, déclare n'être pas gêné pour faire l'éloge de son éminent prédécesseur M. Aynard, et celui du conseil d'administration de l'École. Grâce à une constante sollicitude, l'enseignement a été tenu au niveau qu'occupe dans le monde le commerce lyonnais.

L'orateur fait également l'éloge du directeur et des professeurs dont l'enseignement est cité comme modèle, porte partout ses fruits, en France et aussi à l'étranger. — On trouve, en effet, 24 élèves à l'étranger, 15 en Russie, 80 dans les divers pays d'Europe, 40 dans les deux Amériques, 25 dans les colonies françaises.

L'association des anciens élèves qui compte actuellement 600 membres, est venue ajouter encore dans le monde entier, une solidarité commerciale des plus puissantes et des plus utiles aux intérêts lyonnais.

M. Isaac compte sur le concours de l'administration qui, ajoute-t-il, ne fera pas défaut à l'École. Puis il adresse quelques conseils aux élèves et termine ainsi son éloquent discours :

« Ces conseils d'un père de famille, vous parlant, chers élèves, au nom des fondateurs et des administrateurs de l'École, vous les suivez, j'en ai la ferme conviction, ils contiennent pour vous la promesse d'une vie heureuse et des plus désirables succès. »

M. Saint-Cyr-Penot, directeur de l'École, donne ensuite lecture de son rapport pour l'année écoulée.

L'assistance a prouvé par ses applaudissements qu'elle tient compte des efforts du personnel enseignant.

M. Rivaud prend alors la parole pour remercier le conseil d'administration de l'École de commerce de l'honneur qu'il lui a fait en lui choisissant pour président la solennité.

L'orateur constate que le gouvernement de la République a voulu donner une preuve de sa sollicitude pour l'industrie lyonnaise en plaçant, au point de vue militaire, les élèves de l'École de commerce sur le même pied que ceux de l'École normale supérieure, des Facultés de droit et de médecine, etc., etc.

Il a engagé les élèves à suivre les conseils que leur a donnés M. Isaac.

Les Lauréats

Enfin, M. Paris, censeur de l'École, a donné lecture du palmarès :

Prix offert par l'Association des anciens élèves de l'École : MM. François Desormaux, Louis Bouscarle.

Médaille offerte par la Société de géographie : Gaston Leclerc.

Prix offert par la Société d'économie politique : Claude Desbenoit.

Prix fondé par M. Isaac : Antoine Manhés.

Bourse de voyage de 500 fr. fondée par l'École : Antoine Manhés.

Élèves ayant obtenu le diplôme supérieur dont le droit de ne faire qu'une année de service militaire : MM. Manhés, Leclerc, Margnat, Pevrin, Champenois, Murgier, Desbenoit, Lachat, Raymond, Bavin, Jacquemier, Goudard, Gillet, Pin, Guibet, Mallot, Sapin, Henri Delas, Garbail, Cert, Jubin, Roudier, Girodon, Biétrix, Châné, Bonnaud, Dugelay, Viallet, Lerocier, Garvard, Florentin Delas, O'Brien.

Élèves ayant obtenu le certificat d'études : MM. Cheux, Cartier, Sauret, Graillet, Cottin, Libereix, Boichrol, Vignon, Kühner.

vices qu'ils rendent journellement en signalant les obstacles.

Comme on le voit, les responsabilités de la Compagnie paraissent gravement engagées dans cette malheureuse affaire.

LE ROI DES ESCROCS

Bien que quelques doutes planent encore sur la véritable identité du pseudo-marquis d'Alba, il est cependant permis de croire qu'il n'a pas trompé la justice en disant qu'il se nommait Zucchi.

Un officier italien qui prétendait voir en lui un nommé Abatargui, a été mis hier en présence de l'aventurier, et ne l'a pas reconnu.

D'Alba en ce qui concerne son identité, paraît, d'ailleurs, sincère. Il a fourni des renseignements précis sur sa famille, qui habite Florence, et a donné les noms de plusieurs officiers de son ancien régiment, qui, prétend-il, ne mangeraient pas de le reconnaître sur le vu de sa photographie.

Le parquet s'occupe en ce moment de faire contrôler la valeur de ces déclarations. Il est donc probable qu'avant peu de jours nous serons complètement fixés sur cette question de l'identité, la plus importante pour établir le dossier de l'affaire et permettre de déferer Zucchi à la cour d'assises.

LA CATASTROPHE DE VAUGNERAY

La population lyonnaise a été douloureusement impressionnée par l'accident survenu mercredi matin sur la ligne de Lyon-Fourvière-Ouest lyonnais et cherche aujourd'hui à déterminer à qui doivent remonter les responsabilités de ce triste accident.

Sur le point kilométrique 10,300, où l'accident s'est produit, la voie serpent dans une tranchée bordée par un talus qui, bien qu'élevé de plusieurs mètres, n'est protégé par aucun mur de soutènement et sans qu'il y ait été ménagé, non plus, aucun aqueduc facilitant l'écoulement des eaux qui par la pluie diluvienne de la nuit précédente l'accident ont dévalé en torrent sur la voie, entraîné le ballast sur un parcours d'une dizaine de mètres et formé ainsi un gouffre béant sous les traverses qui paraissent aussi beaucoup trop espacées les unes des autres.

Les résultats de l'enquête officielle qui a été ouverte ne seront pas connus de sitôt, mais l'enquête officieuse à laquelle nous nous sommes livrés auprès de personnes compétentes peuvent nous faire connaître déjà ce qu'elle sera.

Sur la ligne de P.-L.-M., comme du reste sur toutes les lignes, en général, les talus, lorsqu'ils ont une certaine élévation, sont protégés à la base par un mur de soutènement dans lequel sont ménagés des bouches par lesquelles s'écoulent les eaux d'infiltration qui se déversent ensuite dans des fossés.

Plusieurs de ces personnes compétentes auxquelles nous avons fait part de ces déficiences de construction de la ligne, nous ont rappelé que, lors de la reprise, par la Compagnie P.-L.-M., des lignes du réseau des Dombes, toutes ont dû être reconstruites de fond en comble, et c'est M. Mangini qui a construit l'Ouest-Lyonnais, comme il avait construit la ligne des Dombes.

Ajoutons aussi que les voies ferrées sont généralement pourvues de gendarmes fonctionnaires complètement ignorants sur la ligne de l'Ouest-Lyonnais, en dépit des sor-

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 23 octobre, 28^e jour de l'année.

Lune : pleine, le 17 ; dernier quartier, le 24.

Soleil : lever, 6 h. 34 ; coucher, 4 h. 54.

Incendie rue de la Poulaillerie. — La nuit dernière, à 3 heures, un incendie a éclaté dans le magasin de vernis et couleurs de M. Piot, rue de la Poulaillerie, 13.

Les flammes, trouvant dans les marchandises accumulées dans les entrepôts un excellent aliment, n'ont pas tardé à envahir le rez-de-chaussée tout entier.

Comme personne ne couche dans le magasin, M. Piot ayant ses appartements au 2^e étage, la porte d'entrée a été brisée à coups de hache.

Après une heure de travail, les pompiers des postes de l'Hôtel-de-Ville et de Bellecour, ainsi que ceux du dépôt, sous les ordres du commandant Rangé et de l'adjudant Vivier, ont pu se rendre maîtres du feu.

Les dégâts, évalués à 4,000 francs environ, sont couverts par une assurance.

Collision de voitures. — Hier, à dix heures du matin, une collision s'est produite dans la rue Palais-Grillet, entre une voiture de boucher conduite par M. Joseph Néron, demeurant cours Vitton prolongé, 78, et une jardinière appartenant à M^{me} Rabillon, propriétaire à Meyzieu.

Dans le choc, ce dernier véhicule a été légèrement détérioré.

Les parties se sont entendues à l'amiable. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Renversé par une voiture. — Un marchand ambulant, âgé de 62 ans, nommé Désiré Prouteau, a été renversé, hier soir, par une voiture, à l'angle du quai de la Charité et de la place du même nom.

Relevé avec la jambe gauche fracturée, le vieillard a été transporté à l'Hôtel-Dieu et admis d'urgence.

Attentat à la pudeur. — M. Prieur, commissaire de police du quartier de la Guillotière, a fait arrêter hier un sieur Benoit B., âgé de 60 ans, menuisier, rue Paul-Bert, et une femme C., âgée de 58 ans, ménagère, rue Champfleury.

Ces deux individus sont inculpés d'outrages publics à la pudeur. Ils ont été écroués.

Arrestations. — Le sieur Pierre T..., âgé de 35 ans, forgeron, rue Sébastien-Gryphe, a été mis en état d'arrestation pour vol d'un revolver dans un débit où il prenait pension.

— François B..., 32 ans, voiturier, sans domicile fixe, a été arrêté par le service de la sûreté, en vertu d'un mandat de M. Vial, juge d'instruction.

B... est inculpé de vol.

— Le jeune Louis Vandoin, âgé de 41 ans, demeurant chez ses parents, rue du Souvenir, 17, à Vaise, avait volé une montre à un déviant de ce quartier, et l'avait revendue, moyennant 2 fr. 50 et une broche à un marchand ambulant nommé Roujas, domicilié rue du Bourbonnais, 4.

Ce précoce voleur a été écroué, en même temps que son complice, à la disposition du parquet.

Accident. — Un marchand de charbons, M. Ferdinand Roy, âgé de 32 ans, demeurant rue Tramassac, 44, traînait hier, tout près de son domicile, une carriole à bras lourdement chargée.

Arrivé à une descente, et par suite de l'arrêt brusque d'une diligence qui se trouvait devant lui, le charbonnier heurta lar-

rière-train de ce dernier véhicule, et eut deux doigts de la main droite broyés.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, Roy a pu regagner sa demeure.

Société des Combattants de 1870-71 de Lyon. — L'administration informe les sociétaires que la sortie annuelle pour porter la couronne commémorative, se fera le dimanche 25 courant. Le départ aura lieu à une heure et demie, du siège, pour se rendre au monument des Balauds du Rhône et du Rhône au cimetière de la Guillotière. Messieurs les membres honoraires qui voudraient se joindre au cortège, sont priés de se rendre au siège à l'heure indiquée ci-dessus.

La couronne est exposée chez M. Fontaine, fabricant de papiers peints, cours Morand, 30. L'insigne et la décoration sont obligatoires.

Engagés volontaires de 1870-71. — Tous les engagés volontaires de 1870-71, sociétaires ou non, sont priés de bien vouloir honorer de leur présence le port de la couronne au cimetière, le dimanche 25 courant, en mémoire de leurs frères d'armes morts au champ d'honneur.

Départ du siège social, café Balion, place de l'Hôpital, 1, à une heure précise.

Vous qui souffrez

De migraines, névralgies, maux de tête, prenez des Dragées anti-névralgiques et anti-hémicraniques des RR. PP. Promotés, connues depuis près d'un demi-siècle par leurs nombreux succès et recommandées par les sommités médicales du monde entier.

Vente en gros : Boissier et Fournier, droguistes, Lyon, rue de la Poulaillerie, 6. Au détail : dans toutes les bonnes pharmacies.

AVIS AUX MALADES

Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et accès du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humours, de lait, etc.

Éviter les contrefaçons, en exigeant la marque du Serpent, 32, rue Lanterne.

Pilules Suisses Exigez le timbre Médicé-vous des contrefaçons.

NOS THÉÂTRES

Célestins. — « Le Médecin des Folles »

Cette fois, c'est du Xavier de Montépin en tranches. Il faut croire que pour attirer le public il n'y a plus qu'un moyen : prendre un feuilleton dont se soient repus des milliers et des milliers de lecteurs, — et le transporter au théâtre : voyez Roger-la-Honte, voyez la Porteuse de pain, voyez le Régiment, — et il se pourrait bien que *Le Médecin des Folles* fût, lui aussi, sa belle série de salles comblées.

Certes, ces treize tableaux sont d'un touffu à faire frémir. On y a condensé tant de crimes, tant de dévouements, tant de coups de pistolet et tant de coups de théâtre que le récit de cet imbroglio devient terriblement difficile.

D'ailleurs, M. de Montépin s'y est mis à deux ou trois cents feuilletons pour raconter cette aventure. Moi, je n'ai pas vingt lignes. Aussi, vous dirai-je très sommairement qu'il s'agit là-dessus des exploits de trois malandrins, trois coquins de la haute pègre qui ont assassiné un monsieur et ont été assez canailles pour faire retomber les soupçons sur un pauvre diable et le conduire presque sous le couperet de la guillotine.

Mais, vous le savez, le crime appelle le crime. Après en avoir tué un, ils veulent en exterminer d'autres ; ils choisissent pour victimes leurs plus proches parents ; ils ont rendu folle une pauvre femme qui a reconnu, dans le guillotiné innocent, son frère, depuis longtemps perdu de vue. Pour empêcher la pauvre femme de parler, ils la font entrer dans la maison de santé d'un médecin, d'une canaille de leurs amis. Là on saura bien la tuer, elle, sa fille, pendant qu'on tuera le père en Amérique et qu'on héritera de tous les millions de cette famille infortunée.

Mais la providence vengeresse est représentée par deux matelots et un petit mousse qui percent à jour les complots des assassins, qui démasquent les gredins, qui les démontent, qui les tuent au besoin — et qui aident le docteur Vulpian le *deus ex machina*, à rendre la raison et la santé à la pauvre folle qu'on était en train d'envoyer dans l'autre monde à grand renfort de datura stramonium.

Dans ce drame énorme, comme dans tout drame qui se respecte, il y a un mélange savant de tristesse et de gaieté, de larmes et d'éclats de rire. Côté des larmes et des terreur ! la folie de M^{me} Murat, et surtout l'agonie du guillotiné innocent qu'on voit d'abord dans sa cellule au moment où on vient l'éveiller pour le conduire à l'échafaud, — qu'on aperçoit ensuite la tête dans la lunette pendant que le couperet tombe : cette fois, si on ne sait pas comment se pratiquer les exécutions capitales, avec accompagnement du bourreau et de l'abbé Croze ou Faure, c'est qu'on ne veut pas le savoir — le tableau est d'un vrai à donner la chair de poule.

Et puis, pour passer du grave au doux, il y a, traversant le drame, tout une bande de canotiers, les Babouls, avec fanfare de bigophones, chansons en chœur, danses folâtres, — et tout un bataillon de jolies petites femmes très court vêtues et jouant à qui mieux mieux d'instruments qui représentent toutes les variétés connues de la flore potagère, depuis la courge bouteille jusqu'à la carotte monstre.

La pièce, à laquelle e public du Théâtre-Français trouverait peut-être peu de vraisemblance dans les péripéties, ainsi que quelque négligence littéraire (il y a des gens qui ne sont jamais contents), est fort bien jouée par toute la troupe des Célestins, surtout par Durand, Collard, Martin (très intéressant dans le rôle du guillotiné), M^{me} Murat, M^{me} Diska, et M^{me} Dick. Mais le gros succès d'interprétation est allé à un petit bonhomme pas plus haut qu'une botte, le jeune Schnell qui a tenu un rôle important dans la pièce, qui a tué à coups de revolver de grands gaidards de six pieds de haut, — et qui a été frénétiquement applaudi : une étoile en herbe, dirait Guibollard.

En somme, gros succès qui durera peut-être. — P.-B.

CONSEIL DE GUERRE

Le conseil de guerre réuni, hier, sous la présidence de M. le colonel Juffé, du 121^e d'infanterie, a prononcé les condamnations suivantes :

Range, soldat au 6^e d'artillerie, désertion à l'intérieur, deux ans de prison.

Diong, soldat au 38^e d'infanterie, désertion à l'intérieur, deux ans de prison.

Mayor, territorial du recrutement de Lyon, l

insoumission à la loi sur le recrutement, un mois de prison.

Défenseurs : M^e de Mauberge. Ministère public : M. le commissaire du gouvernement, de Gavarret.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

SINISTRE MARITIME

Brest, 22 octobre.

On craint que la tempête d'aujourd'hui n'ait causé quelques graves sinistres en rade même.

Le bruit a couru en ville, mais nous le donnons sous toutes réserves, qu'une balloirée du port aurait chaviré avec un certain nombre d'hommes. Toutefois, à la préfecture maritime, on a déclaré qu'on ignorait le fait.

VIOLATION DE HUIS-CLOS

Nice, 22 octobre.

Une affaire intéressante pour la presse se présente pour la première fois. Le « Petit Nigoli » est assigné, le 13 novembre, en police correctionnelle pour avoir publié le compte rendu de l'affaire Blanc et complices, poursuivis pour escroquerie. Le huis-clos absolu avait été prononcé.

INCIDENT FRANCO-ANGLAIS

Sierra-Leone, 22 octobre.

Un incident vient de se produire dans l'île de Matakong. Un Anglais, nommé Smith, arbora dans l'île le pavillon anglais.

L'avis « Ardent », qui portait M. Bally, gouverneur des Rivières du Sud, vint à passer près de l'île. On aperçut du bord le pavillon anglais. Un officier, accompagné d'un fonctionnaire civil, aborda et demanda des explications à M. Smith. L'Anglais, ayant répondu insolemment, a été arrêté, transporté à Konakry, puis ensuite remis en liberté.

Le commandant de l'avis fit enlever le pavillon et occuper l'île par un détachement français. Le gouverneur anglais de Sierra-Leone a reconnu les droits de la France sur l'île de M